

L'architecture vernaculaire

Nicolas Moutsopoulos

A côté de l'architecture monumentale préservée dans les différents pays du monde - dont la sauvegarde et la valorisation sont à la charge de l'UNESCO et de l'ICOMOS - survit et coexiste souvent une autre architecture, plus réservée, qui comprend des édifices que l'on pourrait difficilement désigner de monuments.

Ces édifices constituent essentiellement l'architecture nationale des peuples qui, bien que des matériaux modestes aient souvent été utilisés pour leur construction, ont su préserver toutes ces valeurs qui, à travers les siècles, ont été conservées et remodelées dans des formes et des types contemporains pouvant servir les besoins des populations et que l'on retrouve harmonieusement associés aux monuments historiques voisins, tout en contribuant au maintien de l'échelle architecturale.

Les créateurs de ces édifices sont soit les usagers eux-mêmes, soit des corporations traditionnelles itinérantes de bâtisseurs populaires qui représentent en fait le véhicule des valeurs de la tradition nationale des peuples.

Ces ouvriers populaires ont toujours su assimiler, de manière constructive, les vieilles influences locales ou importées et les styles variés qu'ils ont refaçonnés dans des formes suggestives et reconnaissables par tous. Cette architecture populaire locale constitue l'architecture

nationale authentique des peuples.

Cette architecture vernaculaire comprend évidemment, en plus des habitations, les édifices religieux, les installations agricoles, les bâtiments annexes, les édifices à usage commun, les systèmes d'apport et d'adduction d'eau, les établissements artisanaux, ainsi que toute autre construction utile pour les sociétés du passé et qui ont survécu jusqu'à ce jour; or, ces édifices sont justement menacés par la révolution que l'on constate actuellement au niveau des matériaux de construction qui sont introduits et se répandent, avec une très grande rapidité à l'intérieur de chaque pays (éléments préfabriqués ou normalisés) et qui, dans la plupart des cas, ne se marient nullement avec les structures du passé, tant du point de vue de la texture et de la forme, que du point de vue de l'échelle.

Ces nouvelles constructions représentent un danger sérieux, non seulement parce qu'elles risquent d'altérer le tissu urbain traditionnel, mais aussi parce qu'elles sont une escorte tout à fait inappropriée pour les monuments historiques voisins.

L'utilisation des nouveaux matériaux n'est pas interdite de manière générale, mais elle doit se faire sur la base d'études approfondies et dans des régions dont le caractère commence à s'altérer.

Pour la conservation des ensembles traditionnels il existe de nombreux

moyens et méthodes (en plus de la législation et des confrontations de ICOMOS et de la Charte de l'Architecture Vernaculaire), et ce n'est donc qu'en tout dernier ressort, quand leur sauvegarde sur le site même s'avère tout à fait impossible, ou quand ils sont menacés de destruction totale, que l'on peut admettre leur transfert et implantations dans des musées en plein air, où l'on aura préalablement pris soin d'aménager un environnement approprié.

Le Comité International d'Architecture Vernaculaire est le seul organe compétent pour l'étude typologique, structurale et morphologique de l'architecture vernaculaire et sa promotion. Le Comité, en collaboration avec les autorités compétentes à chaque fois, contribue à la connaissance et à la promotion de l'architecture vernaculaire des nations, organise des congrès internationaux, des rencontres et des expositions où sont discutés les problèmes relatifs et présentées et évaluées les méthodes utilisées pour la restauration des édifices de l'architecture vernaculaire dans des régions particulières, ainsi que pour assurer le contact des peuples avec leur expression culturelle bâtie, afin que, grâce à une information adéquate, ils puissent la reconnaître et la respecter, tout comme cette autre architecture des monuments, des somptueux hôtels particuliers et des centres historiques des villes.

La connaissance de l'architecture vernaculaire et les actions nécessaires à sa sauvegarde sont un processus qui unit les peuples en contribuant, essentiellement, au maintien de l'équilibre écologique et naturel et constitue donc, en substance, une oeuvre de paix et d'éducation nationale.